



CHARNY ORÉE DE PUISAYE

LE TRAIT-D'UNION

Journal d'information de votre Commune Nouvelle



Janvier 2017 - N° 2

Photo : Michel Orriger

Téléphonie mobile
Halte aux zones
blanches

Page 3

Organisation
Présentation des
services

Pages 6 et 7

Portrait
Nathalie Tavernier,
marathonienne

Page 9

Michel
COURTOIS

Maire de
Charny Orée
de Puisaye



Depuis le 1^{er} janvier 2016, nous fonctionnons en Commune nouvelle, cela a impliqué une profonde réorganisation des services.

Tout d'abord le secrétariat fonctionnel de la Commune nouvelle a été recentré à Charny. Cela correspond à une réorganisation administrative complète puisque, pour tout le personnel administratif (recensement, listes électorales, commission des impôts etc.), tout part de la mairie de Charny Orée de Puisaye. Dans les mairies déléguées, nous avons adapté les horaires et les jours d'ouverture en fonction des besoins de la population. Le personnel s'est bien adapté à ce changement majeur.

Du côté des services techniques, ce fut plus compliqué du fait des inondations du mois de juin qui ont perturbé fortement l'organisation que nous avons imaginée. Il y a des calages à effectuer, mais nous allons tirer les leçons de toutes ces difficultés. Les intempéries de juin vont faire l'objet de travaux supplémentaires de voirie et de trottoirs pour un montant de 500 000 euros. L'appel d'offres est en cours. Les réparations auront lieu début 2017.

Notre commune a fait le choix de travailler avec le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne dans

la transition énergétique. L'année dernière, nous avons répondu à un appel à projet du Ministère de l'Environnement sur la croissance verte. Le projet retenu est la cuisine centrale qui alimentera les restaurants scolaires, la maison de retraite, le centre de loisirs, la crèche, le collège et le service de portage des repas à domicile.

Il s'agit d'un projet de développement économique pour notre commune et plus largement pour notre territoire. Cela permettra d'assurer de l'emploi local pour le fonctionnement, et également pour l'agriculture du territoire avec l'approvisionnement en produits locaux. Nous avons, en effet, une obligation de résultat dès la première année de fonctionnement avec 40% d'approvisionnement de proximité.

D'autres projets vont ensuite être proposés en matière d'économies d'énergie : isolation de la salle polyvalente de Villefranche, isolation et agrandissement de la bibliothèque, isolation du gymnase. Toutes ces réalisations sont largement aidées dans le cadre de notre engagement TEPos (territoire à énergie positive) par l'État, la Région et l'Europe.

Le travail institutionnel que les élus sont amenés actuellement à faire est la préparation de l'entrée de notre Commune nouvelle au sein de la grande Communauté de communes de Puisaye-Forterre pour le 1^{er} janvier 2017. Cette intercommunalité de 37 500 habitants comprend les Communautés de communes Cœur de Puisaye,

Portes de Puisaye-Forterre, Forterre Val d'Yonne, quatre communes du Coulangeois et la Commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye. La tâche importante consiste en la définition des compétences et les finances. Il faut être extrêmement vigilant afin que tout le travail effectué par les élus de notre commune ne soit pas remis en cause lors de la construction de cette nouvelle Communauté de communes à taille XXL.

A mon sens, c'est un bel outil d'avenir qui nous permettra d'avoir du poids au sein de la Région Bourgogne Franche-Comté et au niveau de l'Europe pour pouvoir mettre en place un développement harmonieux du territoire avec toutes les spécificités qui le composent.

Voilà brièvement traité l'ensemble des sujets qui nous anime actuellement.

Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2017.

Michel COURTOIS

Édition : Commune Charny Orée de Puisaye
60, rue de la Mothe
89120 Charny Orée de Puisaye
Tél : 03.86.63.71.34
Email : ccop@ccop.fr
Site : www.mairie-ccop.fr
Directeur de la publication : Michel Courtois
Coordination : Chantal Mantez
Rédaction, conception : Isabelle Masure
Impression : Ets Barré 89100 Collemiers

POUR QUE LE PORTABLE PASSE PARTOUT

Lors du Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, l'État a relancé le plan national de résorption des zones blanches de téléphonie mobile. On nomme zones blanches les secteurs du territoire non desservis par un réseau de téléphonie mobile.

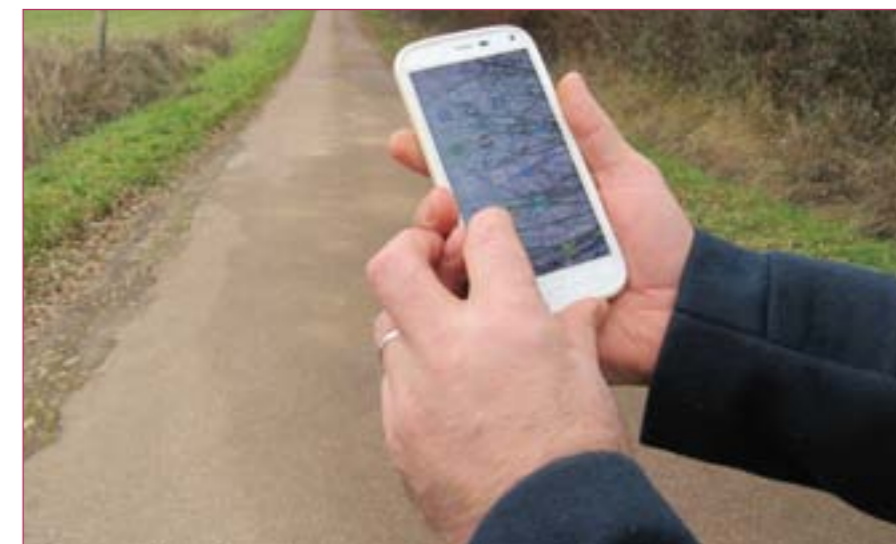
Initié en 2003, ce plan national de résorption des zones blanches de téléphonie mobile repose sur un partage de responsabilité entre les collectivités territoriales, l'État et les opérateurs de téléphonie mobile. La collectivité construit le pylône, l'opérateur installe ses équipements et l'État finance.

La première étape a consisté en un recensement de ces zones blanches supplémentaires, effectué à l'automne 2015. Ainsi, 31 centres-bourgs de l'Yonne ont été recensés.

Parmi ces communes, quatre sont sur le territoire de Charny Orée de Puisaye : Chevillon, Dicy, Prunoy et Villefranche-Saint-Phal

Dans la continuité de ce recensement, l'État a lancé au printemps 2016 un appel à projet permettant aux collectivités territoriales de manifester leur intention d'assurer la maîtrise d'ouvrage de construction des points hauts. Afin de fournir le service de téléphonie mobile, indispensable aux citoyens, onze communautés de communes de l'Yonne se sont regroupées avec Charny Orée de Puisaye dès avril 2016 pour répondre à cet appel à projet. Michel Courtois a accepté que Charny Orée de Puisaye assure le leadership de ce groupement.

L'État ne s'est pas défaussé et assure sa responsabilité de financeur : la convention de subvention avec la Caisse des Dépôts a été signée à la fin du mois de novembre



2016, garantissant un financement de 2,8 millions d'euros sur l'ensemble du projet. Par ailleurs, la Préfecture de l'Yonne complète ce financement par une aide d'environ 792 000 euros.

Trois pylônes nécessaires

Sur le territoire de Charny Orée de Puisaye, trois pylônes seront nécessaires pour couvrir les quatre communes en zones blanches. Une première proposition de sites candidats a été adressée à l'opérateur leader Bouygues Télécom. Malheureusement, les solutions proposées ne permettaient pas une bonne couverture des centres-bourgs. Une seconde proposition vient d'être adressée à l'opérateur leader. Des photographies panoramiques ont été prises pour faciliter la prise de décision.

La validation des sites est en cours. Elle permettra d'enclencher le processus des études détaillées de l'implantation des pylônes et le dépôt du permis de construire. Les travaux devraient donc commencer au début du printemps 2017. La construction est plutôt rapide et une livraison des pylônes pour le début de l'été est envisageable. Une fois les pylônes mis à dispo-

sition de l'opérateur, ce dernier a six mois pour installer et mettre en service ses équipements. La couverture totale du territoire de la commune nouvelle en téléphonie mobile sera donc un beau cadeau de Noël 2017 pour les habitants.

Un site d'intérêt économique

En parallèle de ce plan national qui vise à couvrir les centres-bourgs, l'État propose de financer des infrastructures pour couvrir les zones économiques, touristiques ou publiques.

Pour cela, les acteurs publics de l'Yonne se sont mobilisés pour recenser ces sites d'intérêt économique pour lesquels la couverture en téléphonie mobile est un véritable problème et un frein réel au développement économique. Ainsi, cinq sites icaunais ont été sélectionnés dont un sur le territoire de la commune Charny Orée de Puisaye : le domaine équestre de Chevillon.

En effet, vu sa position, il est difficile de couvrir avec un seul pylône, le centre-bourg et le centre équestre. En début d'année, il sera décidé si ce site est éligible à ce programme.

UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À L'ÉCHELLE DU PAYS

Au 1^{er} janvier 2017, la Commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye a intégré la Communauté de communes de Puisaye-Forterre. Cette nouvelle collectivité reprend le territoire du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne et est née de la fusion des trois Communautés de communes Coeur de Puisaye, Portes de Puisaye-Forterre et Forterre Val d'Yonne à laquelle s'ajoutent la Commune nouvelle, Migé, Val de Mercy, Coulangeron et Charentenay. La création de cette communauté de communes, comptant 63 communes pour une population de 37 500 habitants sur une superficie de 1771 km², est une des conséquences de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015. Cette loi constitue le dernier volet de la réforme territoriale.

Les intercommunalités y sont renforcées. Ainsi, l'article 33 de la loi NOTRe relève le seuil minimal de constitution d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre à 15 000 habitants.

Le territoire de la Puisaye, puis de la Puisaye-Forterre et enfin de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne ont plusieurs décennies d'habitudes de travail en commun pour un développement coordonné du territoire. En se basant sur cet historique commun et l'entité déjà constituée au sein du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, le Préfet a repris ce périmètre pour la nouvelle Communauté de communes dans le cadre du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Le projet de fusion devait, pour être adopté, recueillir l'accord de 50% des conseils municipaux représentant plus de 50% de la population to-

tales des communes concernées.

Un travail de concertation

Outre les communautés de communes existantes, la nouvelle collectivité a également «absorbé» le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne et le Syndicat mixte de Puisaye, qui gère la collecte et le traitement des ordures ménagères.



La loi renforce le degré d'intégration des communautés de communes en leur attribuant de nouvelles compétences.

Les élus du territoire se sont faits accompagner par un cabinet spécialisé pour la mise en place de la nouvelle communauté de communes, la définition des compétences, l'organisation territoriale,

la fiscalité, les services, la gestion du personnel, etc.

92 délégués communautaires

Le conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre sera composé de 92 délégués désignés par les conseils municipaux. Le nombre de délégués par commune dépend de sa population. Ainsi, la Commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye, forte de 5200 habitants, compte quatorze délégués communautaires, ce qui en fait la commune la plus représentée au sein de la nouvelle collectivité.

Les délégués communautaires suivants ont été élus lors du conseil municipal du 20 décembre dernier : Noël Arduin, Claudine Bernier, Michel Beullard, Florian Bourgeois, Hervé Chapuis, Éloïna Corcuff, Michel Courtois, Jean-Pierre Gérardin, Gaëlle Jannot, Éric Jublot, Lucile Lesince, Chantal Mantez, Élodie Ménard, Rose-Marie Vuillermoz.

Le président et les vice-présidents de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre seront élus dans le courant du mois de janvier 2017.

Une centaine d'agents

L'intercommunalité regroupe une centaine d'agents, fonctionnaires ou contractuels. Les élus ont souhaité une présence de services sur l'ensemble du territoire, c'est pourquoi la Communauté de communes sera multi-sites. Petite enfance, enfance, jeunesse, contractualisation et développement, habitat et patrimoine, économie et tourisme, sports et culture, santé, ressources humaines, assainissement, ordures ménagères, sont les différents services de la nouvelle collectivité.

LES PROJETS DE LA COMMUNE NOUVELLE



Le conseil municipal de la Commune nouvelle Charny Orée de Puisaye vivait en 2016 sa première année d'exercice. Les 75 élus des quatorze communes déléguées se sont réunis à quatorze reprises pour gérer les affaires de la Commune, établir son budget, définir les projets, etc.

Même si les élus du territoire avaient l'habitude de travailler ensemble au sein de l'ex-Commune

de communes de l'Orée de Puisaye, le passage en Commune nouvelle nécessite une organisation différente où chacun a pu trouver ses marques. Les différentes commissions permettent un travail sur des sujets précis dans un format plus restreint que le conseil municipal dans son ensemble. Le travail des commissions alimente les débats des séances plénières.

La toute jeune commune ne

manque pas de projets ambitieux répondant aux besoins du territoire et à ses capacités financières.

La création à Charny d'une cuisine centrale, qui alimentera l'ensemble des services de restauration collective de la commune (établissements scolaires, crèche, centre de loisirs, maison de retraite, repas à domicile...) et se fournira en produits locaux, la construction d'une salle périscolaire et de restauration à Charny, la rénovation énergétique de la bibliothèque, du gymnase à Charny et de la salle polyvalente à Villefranche, la construction d'un nouveau groupe scolaire à Villefranche, la création d'une aire de covoiturage à l'entrée de l'autoroute A6 à Sépeaux, l'aménagement d'un plateau sportif à proximité du court de tennis couvert à Charny font partie des opérations envisagées ces trois prochaines années, à condition toutefois de l'obtention de subventions publiques adaptées.

> La santé, une priorité de la municipalité

Si la maison de santé installée en 2012 par la Communauté de communes de l'Orée de Puisaye fait l'unanimité, la Commune nouvelle doit, comme de très nombreuses communes rurales, faire face à une pénurie de praticiens. La présence sur le territoire d'un lieu entièrement dédié à la pratique médicale permettant un exercice coordonné est un atout, mais il faut néanmoins mener des actions permanentes pour le recrutement des professionnels de santé.

Les élus, conscients de cet enjeu pour le développement du territoire, conduisent une politique active dans ce domaine. Depuis octobre 2014, des annonces ont été mises dans des magazines spécialisés.

« Nous avons eu peu de retours. Le dernier date de septembre : le profil du médecin convenait, nous étions tous confiants et, au dernier moment, celui-ci a annulé sa venue », explique Michel Courtois.

Les élus ont décidé de financer un cabinet de recrutement spécialisé. « Plusieurs candidatures étrangères nous ont été proposées et des candidats se sont même déplacés. Le contact a été bon, mais la langue française n'était maîtrisée qu'à 65%. De plus, la validation obligatoire des diplômes par un stage hospitalier n'était pas effective. Pour ces raisons, lors de l'inscription à l'Ordre des médecins de l'Yonne, ces médecins se sont vus refuser le droit d'exercer ».

La même problématique se pose au niveau des dentistes.

A l'échelle du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, une démarche commune de recherche est conduite. « Nous sommes très mobilisés mais les résultats se font attendre. Il nous faut persévérer car il y va de l'attractivité de notre commune et de la santé de nos habitants », conclut le maire.

LES SERVICES DE LA COMMUNE NOUVELLE

Direction Générale des Services
Fabrice POCHOLLE Tél. 03.86.63.71.34.

Le directeur général des services assure la coordination générale des services pour la mise en œuvre des décisions locales. Il apporte une expertise administrative, financière et juridique pour la définition des objectifs stratégiques et l'élaboration des projets municipaux. Il contribue au développement local, participe à l'explicitation des orientations de la collectivité et à la mise en forme, avec l'équipe dirigeante et l'ensemble du personnel, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique. Il est notamment responsable de l'ensemble des services administratifs et techniques qu'il coordonne, organise. A ce titre, il a les 72 agents de la Commune nouvelle sous sa responsabilité. Outre les pôles ressources humaines, technique, enfance et écoles, gestion finances et proximité, lui sont rattachés directement le service des marchés publics, le service urbanisme et le chargé de mission téléphonie mobile. Le métier de directeur général des services nécessite une large autonomie dans la mise en œuvre des orientations et dans la définition des priorités d'actions ainsi qu'une confiance partagée entre les responsables de pôles et l'autorité territoriale.

<p>Pôle proximité DGA : Michèle RAUST-COUANAULT</p>	<p>La Maison de Services au Public Secrétaires : Paule MARCHAND et Alexandrine CLERC</p>	<p>Pôle Ressources Humaines Responsable : Philippe FROGER</p>
<p>Le directeur général adjoint participe au collectif de direction générale et représente son secteur au sein de la collectivité. Il est force de proposition auprès de la direction générale et des élus et coopère avec les institutions et les partenaires au plan national et du territoire.</p> <p>Le pôle proximité, dont le DGA a la responsabilité, est le lien entre les acteurs de la Commune nouvelle : les secrétaires de mairie et la Commune nouvelle pour la diffusion de l'information et l'organisation des services administratifs ; les élus responsables des commissions du pôle proximité ; les maires des communes déléguées et les élus ; les services techniques ; le pôle social et le CCAS ; les administrés.</p> <p>Le pôle proximité regroupe différents services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat des assemblées (Brigitte Dubois) : préparation des conseils municipaux, convocation, rédaction des délibérations et des comptes rendus, tenue des registres des actes. - Police rurale (Marie Bancherelle) - Bibliothèque (Sandrine Varet) - Accueil et communication (Brigitte Chevy et Tessie Bilus) - Agences postales de Chevillon (Alexandrine Clerc), Grandchamp (Virginie Heijens), St-Martin-sur-Ouanne (Sylvie Leroy) et Villefranche (Françoise Lasnier) - Secrétariat des communes déléguées. <p>Le pôle proximité a géré des dossiers spécifiques comme la nouvelle dénomination des adresses en doublon strict, la réorganisation de la révision des listes électorales, la préparation du recensement de la population.</p> <p>Les affaires générales sont aussi gérées par ce pôle (achat et vente du patrimoine, recensement service national, commission des impôts directs, cadastre, taxe de séjour, taxis, associations, événements locaux, etc.).</p> <p>Tél. 03.86.63.81.80</p>	<p>La Maison de services au public (MSAP) est un service de proximité gratuit, accessible et ouvert à tous.</p> <p>Créée pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zone rurale, la Maison de services au public offre, avec l'aide de deux animatrices, la possibilité aux usagers d'être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : demande de prestations sociales ou accès à l'emploi, aide à l'énergie, prévention santé, accompagnements divers.</p> <p>Les usagers ont, en outre, à leur disposition sur place, un équipement numérique pour toutes les démarches et recherches personnelles.</p> <p>Les permanences assurées à la MSAP sont : Association départementale d'information sur le logement, Association interentreprises pour la santé au travail, Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, Conseil en architecture, urbanisme et environnement, Conciliateur de justice, Conseil départemental unité territoriale de solidarité de Puisaye-Forterre / assistante sociale, Espace info énergie, Mission locale, Protection maternelle et infantile, Relais assistants maternels, Renouer, Service pénitentiaire insertion et probation, Protection amélioration conservation transformation de l'habitat, Association pour l'insertion vers l'autonomie, Comité protection enfance Yonne.</p> <p>Disponible sur internet à la MSAP : Pôle emploi, Mutualité sociale agricole, Caisse d'allocations familiales et Caisse primaire d'assurance maladie.</p> <p>Ouvertures le lundi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h et mardi et mercredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.</p> <p>MSAP 3 route de Prunoy 89120 Charny Orée de Puisaye Tél. 03.86.80.54.09 ; 03.86.43.87.49 Mail : rsp@ccop.fr</p>	<p>Composé de 2 agents, le service des ressources humaines conçoit et propose une politique d'optimisation des ressources humaines : recrutement, rémunération, formation et développement des compétences des agents, gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, santé et prévention des risques professionnels, information RH.</p> <p>Aujourd'hui, le service est confronté à des enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - internes : fin de carrière des agents, développement et adaptation des compétences, modes de management en devenir. - externes : réforme territoriale, évolutions technologiques, resserrement des marges financières, évolutions sociales <p>plus particulièrement concernant la relation au travail.</p> <p>- Internes : fin de carrière des agents, développement et adaptation des compétences, modes de management en devenir.</p> <p>Ce service concentre de multiples attentes de toute part : agents, autres directeurs et encadrants, interlocuteurs syndicaux, élus.</p> <p>La gestion des RH de demain s'inscrit dans l'anticipation à travers la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC).</p>
<p>Service urbanisme Responsable : Brigitte DUBOIS</p> <p>Le service urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueille et accompagne le public dans ses démarches nécessitant une autorisation d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme. - Effectue le suivi des établissements recevant du public (hôtel, restaurant, commerces, bâtiments communaux...), des visites de contrôle préalable à l'ouverture au public et périodique des commissions de sécurité et d'accessibilité. <p>Le service urbanisme est également à votre disposition pour toute information concernant le cadastre : consultation, obtention de références cadastrales, localisation d'une parcelle...</p> <p>Les mairies annexes restent cependant à votre disposition pour fournir les formulaires et renseignements relatifs aux autorisations du droit des sols.</p> <p>Informations et dépôts des demandes d'autorisation du droit des sols : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.</p> <p>Tél. 03.86.63.81.23 Mail : urbanisme@ccop.fr</p>	<p>Pôle scolaire Directrice : Nathalie GOMEZ</p> <p>La Commune nouvelle compte 3 regroupements pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à Charny pour les enfants de Chêne-Arnoult, Fontenouilles, Chambeugle, Marchais-Beton et Charny. - à Villefranche, pour les enfants de Dicy, Chevillon, Prunoy et Villefranche. - à Grandchamp, St-Martin-sur-Ouanne et Perreux, pour les enfants de ces communes ainsi que de Malicorne et St-Denis-sur-Ouanne. <p>Au total, 327 enfants sont scolarisés sur le territoire. 17 agents techniques sont répartis sur les 5 sites. Ils interviennent pour la garderie, les repas, l'entretien des bâtiments scolaires ou de restauration, l'animation des nouvelles activités périscolaires.</p> <p>Le pôle scolaire est composé de personnel administratif, qui gère les inscriptions scolaires, les commandes de repas et des matières premières, le pointage des effectifs en cantine ou en garderie.</p> <p>Pour toutes questions ou informations relatives à la facturation scolaire, vous pouvez vous adresser à Déborah Presles et Élodie Fichot au 03.86.63.71.34.</p> <p>Mail : scolaire@ccop.fr.</p>	<p>Pôle Finances Responsable : Nathalie GOMEZ</p> <p>Le montant global du budget de la commune, comprenant le budget principal et les treize budgets annexes, s'élève à 12 150 361 euros en fonctionnement et 13 127 601 euros en investissement pour 2016. Ces chiffres sont issus de l'agrégation des différents budgets 2015 des communes déléguées et de l'ancienne Communauté de communes.</p> <p>La partie comptable de la gestion du budget est assurée par 4 agents, Déborah Presles, Élodie Fichot, Annette Gorgeon et Dominique Delamour.</p> <p>Ces personnes sont chargées quotidiennement de l'émission des mandats pour le paiement des factures reçues par la mairie et toutes les mairies déléguées ainsi que de l'émission des titres pour le recouvrement des sommes dues telles que les loyers, les cantines scolaires, les concessions...</p> <p>Le suivi de l'exécution du budget est assuré par Nathalie Gomez.</p> <p>Le pôle finances se charge de la gestion des différentes assurances de la Commune nouvelle, qu'il s'agisse des bâtiments, des véhicules, du personnel. Cette gestion est confiée à Déborah Presles.</p>
<p>Services techniques Directeur : Laurent JOUVET</p>		
<p>Les services techniques mettent en œuvre les projets de la collectivité et assurent également au quotidien l'entretien du patrimoine communal et participent à l'embellissement de la ville.</p> <p>Les services techniques sont répartis en trois pôles : à Villefranche, Charny (où se tient la direction des services techniques) et Grandchamp.</p> <p>Les services techniques s'organisent en plusieurs services : techniques, assainissement, prévention et entretien des locaux.</p>		

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LES INONDATIONS



Credit photo : staslofren-charny

Avec un effectif de 22 sapeurs-pompiers, le centre de secours de Charny est intervenu 575 fois durant l'année 2016. Toutes les interventions ont pu être assurées.

Les 27, 28 et 29 mai 2016, des pluies diluviennes se sont abattues sur le département et le lundi 30 mai 2016 les pompiers volontaires du centre de secours ont été confrontés à une montée des eaux qui devenait de plus en plus inquiétante et le pire était à venir. Du 31 mai au 5 juin 2016,

le centre de secours est intervenu 114 fois. L'ensemble du personnel du centre de secours, les élus, les bénévoles, les agents techniques et administratifs de Charny Orée de Puisaye ont uni leurs forces pour venir en aide à la population. «Nous étions en relation constante avec les élus et ceux-ci ont été à notre écoute afin de nous apporter une aide matérielle ou logistique».

Pour pallier le manque de personnel pendant la journée, la commune Charny Orée de Puisaye

a signé une convention avec le SDIS pour libérer ses six agents sapeurs-pompiers volontaires afin qu'ils puissent intervenir pendant les heures de service, ce qui représente sur l'année environ 1000 heures d'absence au travail.

Le centre de secours est toujours à la recherche de personnes motivées désirant intégrer l'effectif.

Les pompiers remercient les habitants pour le bon accueil qui leur ont réservé lors de la vente des calendriers.

Une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers s'est ouverte en Puisaye. Créée en septembre, elle compte huit jeunes motivés (deux filles et six garçons), venant de Charny, Champignelles, Tannerre et Toucy. Elle est encadrée par un responsable, Laurent Juvet, et sept aides animateurs. Son centre de rattachement est basé à Charny Orée de Puisaye pour les formations du samedi matin. C'est un projet auquel les responsables du centre charnycois réfléchissaient depuis quelques années, et qui a pu aboutir du fait du regroupement avec d'autres centres.



NATHALIE TAVERNIER, CHAMPIONNE DE COURSE A PIED

Les habitants de Dicy connaissent bien Nathalie Tavernier. Ils la croisent dans les rues du village, occupée à entretenir les fleurs, tondre la pelouse... Et quand sa journée d'agent technique de la commune est achevée, ils la retrouvent sur les petites routes de Dicy dans sa tenue de coureuse à pied.

Nathalie Tavernier, en plus d'être cantonnière et cantinière, est marathonnienne. Son palmarès est impressionnant et rien ne semble vouloir l'arrêter.

« Je cours depuis 2001. Auparavant, je faisais du cyclisme en compétition mais, avec deux enfants, c'était trop prenant entre les compétitions, les entraînements. Et puis, un copain m'a invitée à participer à une course à pied à Appoigny ».

« Je portais le dossard 113. J'ai parcouru les 16,8 km de la course en 1 h, 13 mn et 13 s. J'ai terminé cinquième. La deuxième course, j'ai fait deuxième et ensuite j'ai commencé à gagner », se souvient la sportive.



Nathalie Tavernier avait trouvé sa discipline idéale : les entraînements se font généralement en solo et la campagne environnante offre un bel espace de préparation dont il est difficile de se lasser.

« Le semi-marathon (21,097 km) est ma distance fétiche. Mais je cours aussi le marathon, les cross. La saison dure quasiment toute l'année ».

L'esprit de compétition

Nathalie Tavernier est licenciée à l'ASPTT Auxerre depuis septembre 2001. Même si elle aime s'entraîner avec pour seule compagnie son chien H'avanneq, elle n'envisage pas la discipline sans la compétition.

« De plus en plus de femmes courent. Je me retrouve souvent avec des jeunes et ça me plaît de leur donner encore du fil à retordre. C'est moi qui, en général, donne le rythme, c'est au sprint que tout se joue », confie la fringante quinquagénaire.

Son premier marathon, Nathalie

Tavernier l'a couru à Francfort en 3 h 02 mn et 54 s. «Je m'étais plutôt bien débrouillée».

Depuis sa progression est constante. La sportive a battu le record de Bourgogne en 2015, puis en 2016 en 2 h 56 mn et 48 s. Cette dernière performance a eu lieu à Tours lors des championnats de France de marathon, le 18 septembre dernier. L'athlète icau-naise a terminé deuxième chez les femmes derrière une concurrente âgée de 25 ans. Nathalie Tavernier est donc repartie doublement titrée : vice-championne de France et championne de France en Master 2.

Pour 2017, plusieurs échéances l'attendent : les championnats de France de cross le 26 février, les championnats de France de semi-marathon le 12 mars et le marathon de Melun-Sénart le 1^{er} mai. De belles courses en perspective pour lesquelles Nathalie s'entraînera sur les chemins de la commune de Dicy qu'elle connaît si bien.

LE RECENSEMENT COMMENCE LE 19 JANVIER

Le recensement général de la Commune nouvelle aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Il concernera toutes les communes déléguées y compris celles qui ont été recensées dernièrement, telles que Dicy en 2016.

Ne vous étonnez donc pas d'être à nouveau sollicités par nos

agents recenseurs auxquels nous vous demandons de réserver le meilleur accueil.

Pour cette campagne de recensement, vous aurez la possibilité de répondre au questionnaire en ligne. L'agent recenseur vous précisera les modalités. Ce système facile et rapide vous garantit une

complète confidentialité.

L'exactitude du nombre de nos habitants est très importante, car, outre les statistiques très utiles au travail de l'INSEE sur l'anticipation des besoins des territoires, c'est sur ce chiffre que sont calculées la plupart des dotations de l'État que perçoit votre commune.

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT



400 FOYERS CONCERNÉS PAR LE CHANGEMENT D'ADRESSE

La commune de Charny Orée de Puisaye a demandé à La Poste, à titre onéreux, des prestations d'aide à la dénomination puis à la numérotation des voies, hameaux et habitations.

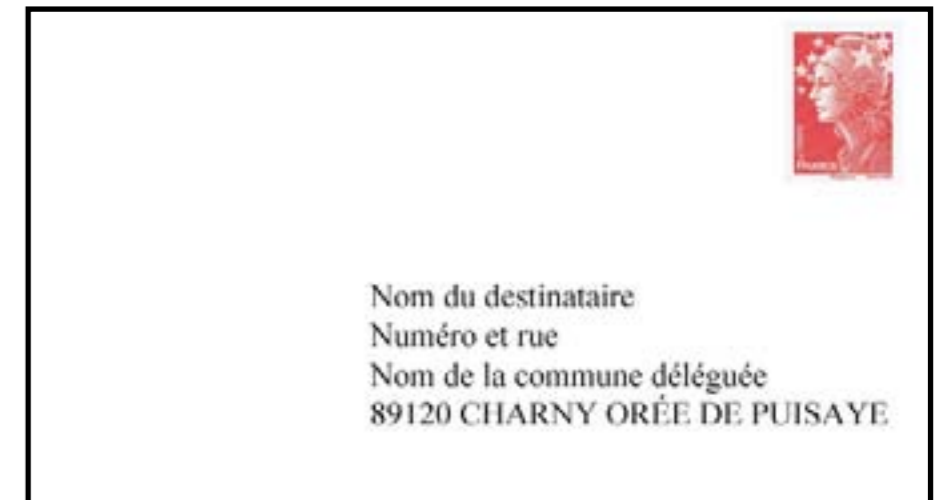
La Poste a pour mission légale de distribuer les envois postaux à leurs destinataires, tous les jours ouvrables sur l'ensemble du territoire. Les communes, dans le cadre de leur pouvoir de police générale, ont la charge de dénomination et de numérotation des rues, places, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique. A ce titre, il leur appartient d'installer les plaques indicatrices de rues, voies, hameaux et habitations, ainsi que leur numérotation.

L'existence d'une dénomination et d'une numérotation des voies, hameaux et habitations permet donc l'exactitude de l'adresse des envois postaux et constitue ainsi un facteur déterminant de la qualité de la distribution postale.

Par ailleurs, la qualité de l'adresse est devenue un enjeu de développement économique des territoires, d'opportunité de développement pour les entreprises et le milieu associatif et d'égalité entre les citoyens dans l'accès aux services publics, de secours, aux services de soins à la personne.

Un intérêt dans bien des domaines

La qualité de l'adresse mérite, au même titre que les autres équipements de raccordement et infrastructures, l'intérêt et le soutien des élus.



La normalisation de la dénomination et la numérotation des voies contribuent à la qualité de vie des citoyens, en facilitant leur accès aux services à domicile :

- urgences, secours, sécurité, etc.
- livraisons à domicile ;
- eau, électricité, gaz, téléphone, fibre optique ;
- services à la personne.

Elles améliorent aussi la relation des entreprises avec les acteurs du territoire :

- la localisation et l'accès aux clients particuliers, entreprises ou fournisseurs ;
- l'organisation de la livraison des marchandises aux clients plus rapide, plus efficace ;
- la fiabilisation des bases de données clients grâce à leur localisation précise, la diminution des envois postaux en retour pour les entreprises émettrices de courrier ;
- l'accès physique des entreprises à leurs visiteurs.

Elles facilitent aux administrations et collectivités territoriales le contact de proximité pour :

- les opérations de recensement de la population et la gestion des listes électorales ;

- l'identification des administrés et la communication d'informations municipales et associatives,
- la précision de la cartographie de la commune ;
- l'organisation du ramassage des déchets ménagers ;
- les déplacements au sein de la commune ;
- l'accessibilité des lieux touristiques et des services.

Ce travail de presque une année est maintenant terminé et les habitants dont l'adresse a dû être modifiée seront informés par lettre individuelle de leur nouvelle adresse. Ils recevront également un certificat d'adressage qui leur permettra de justifier de cette nouvelle adresse auprès de leurs correspondants. Des cartons de changement d'adresse seront aussi mis à leur disposition. Les nouvelles adresses concernent environ 400 foyers de la commune nouvelle. La liste est disponible en mairie.

A noter que la commune déléguée de Grandchamp a désormais le même code postal que toutes les communes qui composent Charny Orée de Puisaye à savoir 89120.

LE PANEL DE DÉCHETS RECYCLABLES S'ÉLARGIT

Depuis la rentrée 2016, une plus grande variété d'emballages en plastique peut être recyclée. Ainsi, les pots de yaourts, pots de crème

fraîche, sacs et films plastiques, barquettes, etc. sont désormais à déposer dans la colonne jaune des points d'apport volontaire.



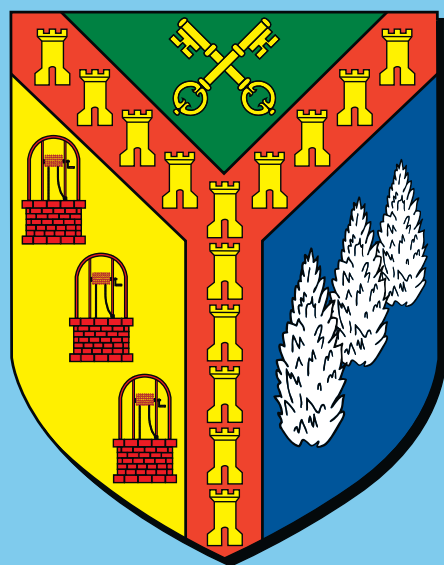
Cet élargissement a plusieurs objectifs : simplifier le geste de tri, augmenter le taux d'emballages à recycler et réduire l'enfouissement de déchets sur le site de Ronchères.

A ce propos, le Syndicat mixte de Puisaye, qui gère la collecte et le traitement des ordures ménagères du territoire ainsi que les déchetteries, organise des visites du centre d'enfouissement et de traitement des biodéchets à Ronchères.

Pour tout renseignement sur la question des déchets, un seul numéro :



> Le blason de Charny Orée de Puisaye décrypté



Voici le blason de Charny Orée de Puisaye entièrement imaginé et réalisé par Jean-François Farion. Les élus l'ont adopté lors du conseil municipal du 20 septembre 2016. Tiercé en pairle, le blason reprend la partition de sinople, d'or et d'azur que l'on trouve sur celui de Charny afin de garder un lien historique avec celui-ci.

Il diffère par contre en ce qui concerne les « meubles » c'est-à-dire les représentations symboliques que l'on trouve dans les différents champs de l'écu.

- Au premier champ de sinople (vert) des clés d'or passées en sautoir, en signe de bienvenue.

- Au deuxième champ d'or, trois puits de gueules (rouge).

- Au troisième d'azur, trois arbustes d'argent formant une haie. Ces puits et cette haie (armes parlantes) en un jeu de mots, symbolisent notre région : la Puisaye.

Un pairle de gueules (rouge) broché sur l'écu, par sa forme en Y, représente notre département, l'Yonne.

Les 14 tours d'or qui chargent le pairle symbolisent les 14 communes réunies en une seule.

En signe d'ouverture et de bienvenue ces tours sont dites ouvertes, la porte laissant apercevoir le champ du pairle.